

À l'attention des prescripteurs

FR
153v2

Que prévoit cette fiche ?

Fermeture des actes complexes agrégés et corrections des codes fins



VITAL'ACT 3S

VEHIS ✓

Contexte de l'évolution :

La convention médicale nationale parue au JO du 23/10/2016 prévoit, aux articles 28.3 et 28.4, la mise en place de plusieurs actes complexes pour les médecins généralistes et spécialistes regroupés en 4 grandes catégories :

- les consultations très complexes Enfants,
- les consultations complexes Enfants.
- les majorations pour consultation complexe,
- les majorations pour consultation très complexe.

Les informations suivantes sont mises à jour dans cette version 2 :

- ✓ *Table 12 : codes prestations obligatoirement associés,*
- ✓ La table est mise à jour pour que MD puisse être associé à APV, COE, VG et VGS.

Cette évolution réglementaire sera intégrée dans une future mise à jour logicielle de VITAL'ACT-3S et VEHIS.

Retrouvez les vidéos d'accompagnement sur notre site internet !



Rendez-vous sur www.healthcare-eid.ingenico.com

Sélectionnez la rubrique **Support** pour les professionnels de santé

Puis cliquez sur [Voir le tutoriel →](#)

Aidez-nous à mieux vous accompagner

Cliquez ci-dessous et dites-nous ce que vous pensez de l'accompagnement Ingenico Healthcare/e-ID

[Donnez-nous votre avis →](#)